

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD96

présenté par

Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Demilly, M. Gomès, M. Dunoyer, Mme Sage et Mme Sanquer

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

À compter d'un an après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'opportunité d'intégrer l'Office national des forêts à l'AFB-ONCFS.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'AFB-ONCFS aura pour mission principale la protection de la biodiversité. Il semble opportun d'envisager et d'étudier l'opportunité d'intégrer les opérateurs de l'État compétents dans ce domaine. C'est notamment le cas de l'Office nationale des forêts. Ainsi, cet amendement a pour objet la demande d'un rapport sur cet éventuel rattachement.